

Le tournant politique des droits des animaux

Observatoire québécois du droit animalier

Christiane Bailey (7 février 2025)

[DIAPOSITIVES SUR GOOGLE SLIDES](#)

On peut distinguer trois cadres éthiques pour penser la justice de nos relations aux autres animaux.

(1) La vieille éthique anti-cruauté, héritée d'une théorie morale dans laquelle les animaux ne comptent pas pour eux-mêmes et ne sont protégés qu'en raison des bénéfices que cela apporte aux êtres humains.

(2) L'éthique du bien-être animal, qui reconnaît que la sensibilité des animaux nous oblige à ne pas les faire souffrir « sans nécessité » ou « inutilement », mais ne reconnaît pas le fait de les exploiter, de les tuer et de les priver de leur liberté comme un tort. On doit utiliser les techniques les moins souffrantes, pourvu qu'elles soient économiquement profitables. (Réformisme ou welfarisme)

2a : Considération minimale (réformes mineures, « fin des cages », etc.)

2b : Considération plus substantielle (3R, omnivorisme consciencieux)

(3) Les théories des droits des animaux, qui accordent une valeur à la vie et à la liberté des autres animaux en leur reconnaissant des droits fondamentaux en tant qu'êtres sentients et des droits sociaux et politiques en tant que membres de communautés. (Abolitionnisme)

Note 1 :

(1) *Les animaux ne comptent pas moralement*

(2) *Les animaux comptent, mais moins que les humains (orthodoxie morale ou « sens commun »)*

(3) *Les animaux comptent également*

L'orthodoxie morale (ou le sens commun) soutient que, bien que les animaux comptent, les intérêts des humains passent toujours avant ceux des animaux.

Lorsque l'éthique du bien-être animal est arrimée avec cette orthodoxie morale : les intérêts, même secondaires des humains, outrepassent les intérêts les plus fondamentaux des animaux.

Les approches antispécistes (utilitarisme, théories des droits, écoféministes véganes, capacité de Nussbaum) : les intérêts des animaux doivent parfois outrepasser les nôtres.

Note 2 : *Qu'on soit réformiste ou abolitionniste :*

En dépit des désaccords entre réformistes et abolitionnistes sur ce à quoi ressembleraient des sociétés justes envers les animaux, les deux camps devraient s'entendre pour entamer une transformation profonde de nos institutions. Dans les discours populaires, on a tendance à présenter le véganisme et les actions directes pour aider les animaux comme étant la mise en œuvre d'une perspective antispéciste abolitionniste ou « radicale ». Pourtant, même les « omnivores consciencieux » (les gens qui trouvent les élevages industriels abominables et militent pour des réformes) ont le devoir de manger végétalien la plupart du temps puisque des petits élevages extensifs impliquent de réduire énormément les productions animales. Réformistes et abolitionnistes devraient donc s'accorder sur une rapide transition végétale de l'industrie agro-alimentaire.

Enquêtes et sauvetages d'animaux : Réformistes et abolitionnistes devraient s'entendre pour normaliser l'aide aux animaux qui sont actuellement enfermés dans les élevages industriels que tous dénoncent.

La position traditionnelle selon laquelle on n'a pas de devoirs moraux envers les autres animaux – parce qu'ils n'appartiennent pas à notre espèce (spécisme direct) ou parce qu'ils ne sont pas assez intelligents ou rationnels (spécisme indirect, appelé aussi capacitisme) – est de plus en plus contestée.

En quoi le fait qu'une poule ne soit pas un être humain justifie-t-il de l'enfermer dans une cage dans laquelle elle ne peut étendre ses ailes ? Que les cochons ne fassent pas de philosophie ne justifie pas de les castrer sans anesthésie.

Ni l'espèce, ni les capacités cognitives sophistiquées ne sont moralement pertinentes lorsqu'il s'agit des intérêts fondamentaux des individus sentients à ne pas souffrir (même, selon certaines perspectives, à ne pas être enfermés et à rester en vie et à s'épanouir).

Voir la déclaration de Montréal sur l'exploitation animale.

Les **réformistes** tentent d'améliorer le sort des animaux en renforçant les lois de protection sans contester le cadre juridique qui les considère comme des choses à notre service. Il s'agit d'améliorer les standards de traitement dans les industries qui les utilisent sans remettre en question notre droit à les exploiter, à les tuer et à en faire le commerce.

Les **abolitionnistes** rejettent le statut de propriété des animaux et notre droit à les asservir et à les tuer. Ces approches plus radicales contestent la légitimité de la suprématie humaine et visent à abolir l'exploitation institutionnalisée des animaux en les reconnaissant comme sujets de droits.

DIAPO 2 (OPTIONNELLE)

Critiques de l'éthique du bien-être animal (voir en détails dans la revue Possible)

L'éthique du bien-être animal est une avancée sur l'éthique anti-cruauté (qui ne condamne que les violences envers les animaux qui sont susceptibles d'affecter les êtres humains) puisqu'elle reconnaît que les animaux comptent moralement directement pour eux-mêmes. Cette approche est cependant largement impuissante à améliorer leur situation.

- 1) Les lois de protection des animaux sont peu exigeantes et incapables de les protéger efficacement.
- 2) Le développement de l'éthique du BE animal n'a pas permis d'empêcher les pires pratiques des élevages intensifs et ne peut rien contre l'augmentation du nombre d'animaux exploités et tués parce que ce cadre moral ne se concentre que sur la souffrance des animaux et ne considère pas le fait de les tuer ou de les enfermer comme un tort.
- 3) Puisqu'on ne leur reconnaît pas un intérêt à être libres et à rester en vie, le welfarisme est aussi impuissant à contrer les nouveaux usages des animaux, notamment des biotechnologies (CRISPR, etc.).
- 4) Cette éthique ne questionne que les méthodes, les façons d'asservir et de tuer les animaux, et non notre droit à le faire. Tant que la technique utilisée les fait moins souffrir qu'une autre méthode facilement accessible, elle sera dite compatissante et « *humane* ». Le nombre d'animaux utilisés n'a pas de pertinence morale parce que la vie d'un animal n'a aucune valeur.
- 5) Le sort des animaux inutiles est révélateur de la myopie morale du welfarisme. Puisque tuer des animaux n'est pas un tort, il est tout à fait légal de broyer les poussins mâles à la naissance parce qu'ils sont inutiles à l'industrie des œufs, de se débarrasser des porcelets malades en leur fracassant le crâne sur le mur (une méthode économique qui ne requiert pas la présence d'un vétérinaire) ou de gazer les animaux utilisés dans les laboratoires une fois l'expérience terminée.

- Tout ce que les welfaristes peuvent exiger, ce sont des techniques moins souffrantes, en autant que ces méthodes restent profitables.
- 6) Les réformes sont inefficaces, mais aussi contre-productives puisqu'elles permettent de légitimer le système, de donner bonne conscience aux consommateurs. L'industrie nous rassure à grands coups de « *humane washing* » : il existe des normes éthiques respectueuses des animaux. On développe des certifications en matière de bien-être animal, comme des œufs de poules « en liberté » alors que les pratiques ont, dans les faits, peu changé.
 - 7) Adopter un cadre welfariste ciblant la « cruauté » et les « souffrances inutiles » invite les applications ethnocentristes de la protection des animaux. Les lois existantes exemptent les pratiques courantes de l'industrie, c'est-à-dire les pratiques acceptées par la majorité. Le cadre légal actuel ne peut que cibler la psychopathie individuelle (comme la cruauté sadique) et les pratiques des minorités ou des étrangers (abattage halal, soupe aux ailerons de requins, viande de chiens, chasse aux baleines, etc.). Par définition, les pratiques « cruelles » sont celles qui ne sont pas d'usage commun dans la société majoritaire. Ces petites victoires pour les animaux laissent pourtant le système intact et rendent difficile la solidarité avec les autres luttes de justice sociale.
 - 8) Orthodoxie morale : les animaux comptent moins : Une raison centrale qui rend l'éthique du bien-être animal impuissante à changer les choses réside dans l'adhésion, souvent implicite, à une stricte hiérarchie morale selon laquelle les êtres humains comptent plus que les autres animaux. Dans un tel cadre, dès lors qu'il y a des intérêts humains en jeu, ils auront préséance sur ceux des animaux : même un intérêt humain secondaire outrepassé les intérêts les plus fondamentaux des animaux. L'intérêt économique d'un propriétaire aura plus d'importance que l'intérêt de « ses » cochons à ne pas souffrir, à vivre librement et à rester en vie.
 - 9) Incohérence théorique : D'une part, on admet qu'on a des devoirs envers les êtres humains, non parce qu'ils sont des individus rationnels capables d'assumer des obligations morales et légales, mais parce qu'ils sont des individus sensibles et vulnérables qui se soucient de ce qui leur arrive. C'est cette conception qui permet de défendre les droits de *tous* les êtres humains – particulièrement des plus vulnérables (enfants, personnes âgées ou en perte d'autonomie, etc.). D'autre part, on reconnaît que de nombreux animaux ont aussi une vie psychologique et une expérience subjective. Comment justifier de ne pas appliquer nos principes de façon cohérente ? Si nous rejetons (avec raison) le critère des capacités cognitives sophistiquées dans le cas des êtres humains, comment justifier d'utiliser ce même critère pour exclure les êtres animaux ?

Que le réformisme welfariste soit théoriquement incohérent explique que les changements législatifs qui en découlent le soient aussi. La réforme du code civil en 2015 affirme que les animaux ne sont pas des choses – ils sont des êtres sensibles avec des impératifs biologiques – mais déclare que le régime juridique des biens s'applique toujours à eux.

DIAPO 3 : L'ÉTHIQUE ANIMALE EN PHILOSOPHIE

L'éthique animale étudie nos obligations morales envers les animaux considérés en tant qu'individus (ce qui la distingue de l'éthique environnementale qui considère les animaux comme des représentants interchangeables d'une espèce ou en fonction de leur rôle écosystémique).

En philosophie morale, ça fait plus de 50 ans qu'on se penche sur le statut moral des animaux et nos devoirs envers eux, notamment avec Peter Singer et Tom Regan.

(On peut faire remonter à bien plus longtemps en Occident et ailleurs, mais on parle ici d'un champ de recherche universitaire).

Plusieurs générations de philosophes ont suivi des cours dans lesquels on parlait de nos devoirs envers les êtres animaux, notamment dans les cours d'éthique appliquée. (Le manuel *Questions d'éthique pratique* de Singer).

Singer soutient le principe de l'égalité de considération des intérêts similaires. Si un individu peut souffrir, il n'y a aucune justification pour ne pas considérer sa souffrance parce qu'il n'appartient pas à notre espèce (spécisme) ou parce qu'il n'a pas de capacités cognitives sophistiquées (pas pertinent pour la souffrance : un génie ne souffre pas moins qu'une personne simple d'esprit).

Je suis moi-même devenue végétarienne suite à ma lecture de Singer (il y a 25 ans déjà) et à la découverte des pratiques courantes dans l'industrie de l'élevage. Singer m'a fait découvrir de bonnes raisons de ne pas faire souffrir les animaux pour des bénéfices humains secondaires, mais pas de raisons de ne pas les tuer ou de respecter leur liberté.

Pour les utilitaristes, l'action morale est celle qui apporte le plus de conséquences bénéfiques globalement et le moins de souffrances. Les animaux sont interchangeables, ce sont des contenants d'expériences plaisantes et déplaisantes, qu'on peut sacrifier pour le bien collectif.

C'est une théorie qui dénonce les industries et les pratiques dans lesquelles les intérêts les plus fondamentaux des animaux à ne pas souffrir sont outrepassés pour des bénéfices humains comparativement moindres (ex : *viande cheap*), mais qui n'interdit pas catégoriquement l'exploitation et le sacrifice des individus (ex : expériences invasives sur des individus non consentants).

Les théories des droits des animaux

C'est Tom Regan qui développe une théorie des droits (à proprement parler) basée sur la reconnaissance d'une valeur intrinsèque aux animaux dits sujets-d'une-vie.

Il s'inspire de l'éthique déontologique kantienne pour argumenter que les animaux ne sont pas des ressources ou des moyens à notre disposition, mais des fins en eux-mêmes.

Il développe une approche *abolitionniste* : le but n'est pas d'agrandir les cages et de mieux réglementer le commerce des animaux, mais de l'abolir. Les animaux ne sont pas des marchandises que l'on devrait pouvoir acheter, vendre, détruire, etc. Ils ne sont pas non plus des ressources naturelles à exploiter de façon "durable". Ils ne sont pas nos propriétés, ils sont des individus à part entière qui devraient pouvoir vivre leur vie comme ils l'entendent.

Valéry Giroux

Défend l'extension des droits fondamentaux de la personne aux êtres sentients. Les droits fondamentaux ont pour fonction de protéger des intérêts, dont: (2) le droit à l'intégrité physique (ne pas être torturé, mutilé, etc.), le droit à ne pas être tué, le droit à ne pas être asservi ou exploité.

Les conséquences pratiques de cette perspective sont développées dans son *Que Sais-Je ?* (2017) sur le véganisme : "Le véganisme est un engagement à ne pas oeuvrer, dans la mesure du possible, à l'assujettissement, aux mauvais traitements et à la mise à mort d'êtres sensibles."

C'est un engagement éthique défini par la négative: refus de participer et de coopérer avec les industries qui profitent de la violence envers les animaux.

Le tournant politique

Zoopolis a été publié en 2011 et a gagné le prix du livre de l'année par l'Association canadienne de philosophie ACP. Il a été traduit en plusieurs langues et a initié un tournant politique des théories des droits des animaux.

C'est un exercice **d'imagination morale** : « Nous ne devons pas seulement cesser l'exploitation et la violence, mais réfléchir à comment vivre ensemble de façon équitable. »

Une théorie à 2 niveaux :

1. Tous les êtres sentients ont des **droits de base** (“droits négatifs”)

Tous les êtres sentients ont des droits fondamentaux en tant qu’individus vulnérables qui peuvent subir des torts.

1. Les êtres animaux ont aussi des **droits sociaux et politiques** (“droits positifs”) en fonction de leur appartenance sociale (droits de membres).

Les animaux ne doivent pas seulement être protégés et considérés en tant qu’individus qui souffrent et qui ne devraient pas être asservis et tués, mais aussi reconnus comme des membres de différentes communautés, des nôtres et des leurs.

La théorie de la citoyenneté permet de réconcilier l’idée de droits négatifs universels avec la notion de **droits positifs différenciés selon les relations**.

Les êtres humains sont dotés de **droits fondamentaux inviolables**, mais aussi de droits positifs différenciés selon leur appartenance à diverses communautés politiques.

Zoopolis propose 3 groupes : chacun correspond à un type de relation avec les humains et à un statut politique:

Animaux domestiqués = citoyenneté

Les **animaux domestiqués** devraient être considérés comme des co-citoyens. Ils vivent au sein des sociétés humaines et peuvent tisser d’étroites relations interpersonnelles et de confiance avec nous. Nos sociétés sont des communautés mixtes humaines-animales depuis le néolithique.

Oui, domestication injuste, mais le résultat c’est que ces animaux font désormais partie de nos sociétés. Ils sont membres de nos communautés, mais traités comme une caste inférieure pour servir nos intérêts. La justice exige qu’on reconnaisse leur appartenance (*membership*) et leur accorde le statut de membres à part entière, c’est-à-dire de citoyens.

La politique de non-interférence des théories classiques des droits est non seulement trop minimale (“devoirs négatifs”), mais aussi trop simpliste : on doit abolir l’exploitation des animaux domestiqués et laisser les animaux sauvages tranquilles.

Zoopolis reprend une critique des approches féministes relationnelles : Les TDA ne vont pas assez loin : centrées sur les droits négatifs ou les devoirs de ne pas causer de tort, sans élaborer nos obligations concrètes et positives envers les animaux.

Les relations avec les animaux sont inévitables : Le but est de développer des relations respectueuses et justes. La création de vulnérabilité et de dépendance génère des devoirs positifs. Le fait d’avoir rendu les animaux domestiqués vulnérables et dépendants génèrent des devoirs positifs à leur endroit.

Les relations sont inévitables : implique une transformation de nos façons de vivre avec eux pour leur permettre de s’épanouir et de développer leur agentivité. (Et même de leur permettre de participer aux décisions qui les concerne).

Les droits d’appartenance : droits en tant que membres de la société, de la famille, travailleurs, etc.

Les **animaux liminaires** qui vivent parmi nous mais ne sont pas domestiqués, comme les pigeons et les écureuils, devraient être reconnus comme des résidents avec le droit d’habiter le territoire partagé avec nous. Ce ne sont pas des nuisibles à éliminer, ils n’ont nulle part où aller et ils se sont adaptés aux infrastructures humaines. On doit développer un urbanisme zooinclusif qui considère leurs intérêts dans l’aménagement des villes.

Et les **animaux sauvages** sont ceux qui évitent le contact avec nous et tentent de vivre indépendamment. Ils devraient être considérés comme des nations souveraines avec un droit à l'autodétermination. Cela ne signifie pas que l'intervention dans la vie des animaux sauvages pour les aider est interdite, mais qu'elles doivent viser à rétablir leur autonomie. Il s'agit de penser nos relations aux animaux sauvages sur le modèle des relations internationales.

DIAPO : TOURNANT POLITIQUE

Depuis *Zoopolis*, on parle d'un *tournant politique* des droits des animaux. L'éthique réfléchit à nos devoirs envers les êtres animaux depuis plus de 50 ans, mais la philosophie politique a été largement silencieuse au sujet des animaux. La théorie politique parle des animaux comme des ressources et assume que notre domination des animaux n'est pas problématique.

Le tournant politique : Il ne s'agit pas de passer des devoirs de gentillesse (compassion, charité) aux devoirs de justice, ni de revendiquer des droits pour les animaux, l'éthique animale a toujours été politique en ce sens.

(1) De l'éthique appliquée vers la philo politique : nos devoirs collectifs et non seulement individuels, nos devoirs en tant que communautés politiques

- « Quels sont nos devoirs en tant que communautés politiques? »
- « Comment justifier l'usage du pouvoir et de la coercition sur les êtres animaux ? »
« Qu'est-ce qu'une société juste envers les êtres animaux ? »
- « Comment intégrer leurs intérêts dans nos institutions ? » « Qui peut les représenter légitimement ? » (Pas « parler pour », mais négocier « avec »).

La philosophie politique se questionne sur la légitimité des relations de pouvoir. Qu'est-ce qui distingue un usage justifié de la coercition de la pure tyrannie ? (C'est en partie parce qu'il est redevable envers les individus auxquels elle s'applique et vise à promouvoir leur bien et leur épanouissement.) Il s'exerce dans l'intérêt de *tous* les membres de la société.

« Parler pour » : Comment parler non pas *pour* les animaux, mais comment négocier avec les animaux pour solliciter leurs préférences et faciliter leur agentivité.

(2) Dépasser les droits fondamentaux (“négatifs” ou “universels”) pour reconnaître des droits d'appartenance positifs et différenciés selon les relations.

Zoopolis nous invite à voir les animaux non seulement comme des êtres sentients qui peuvent souffrir, mais aussi comme des agents sociaux, des membres de communautés, des membres de nos familles, des voisins, des résidents du quartier et comme des êtres formant leurs propres communautés souveraines dans le cas des animaux sauvages.

Poursuivre la stratégie de reconnaître le statut de personne aux animaux est essentiel (reconnaître le devoir d'éviter de faire du tort aux êtres sentients ou de leur reconnaître des droits universels de base en vertu de leur sentience) mais cela n'empêche pas de poursuivre d'autres stratégies pour faire avancer leurs **droits sociaux et politiques**.

On peut accepter la partie 2 de *Zoopolis* et pas la partie 1 (ne pas reconnaître une sphère d'invulnérabilité protégeant les individus).

(3) Passer des animaux comme êtres sentients (sujets passifs objets de nos décisions) à des agents sociaux (avec lesquels on peut négocier les règles du vivre ensemble).

Comment respecter les volontés des autres animaux, susciter leur agentivité et les intégrer dans nos décisions?

Agentivité et sociabilité des animaux.

Références:

- Animal Labour and the Quest for Interspecies Justice (2019)
- Animal Agency in Community: A Political Multispecies Ethnography of VINE Sanctuary, *Politics & Animals* (2020)
- Membership Rights for Animals (2022)
- Doing politics with animals (2023)
- Social Solidarity with Animals: The case of domesticated animals (2024)

Frédéric Côté-Boudreau, **Inclusive Autonomy: A Theory of Freedom for Everyone**, PhD Thesis, Queen's University (2019)

Virginie Simoneau-Gilbert, **thèse sur l'agentivité morale des animaux** (Oxford University, 2025)

Michaël Lessard, **Beyond Sentience: Legally Recognizing Animals' Sociability and Agency**, *Journal of Animal Ethics*, (2024)

Autre approches politiques

Les études animales critiques.

Féministes antispécistes (éthique du care animaliste/écoféminisme végane)

Approches anticapitalistes et marxistes

Balados

Comme un poisson dans l'eau (balado contre le spécisme)

Knowing Animals (balado en anglais sur les animal studies)

The Animal Turn (balado en anglais du groupe de recherche APPLE - Animals in Philosophy, Politics, Law & Ethics)

Simple Heart - The Right to Rescue with Wayne Hsiung (founder of DxE) – voir sa discussion au Animal Justice Academy